

my territory » et « proscribed territory » conformément au décret canadien « Revised Regulations Respecting Trading with the enemy (1943) » avant d'avoir reçu une autorisation du sequestre canadien.

Toutefois la compagnie a été avisée officiellement qu'un accord est en voie de négociation entre le sequestre canadien et les autorités françaises en ce qui concerne la mainlevée de contrôle des avoirs bloqués réclamée par des personnes résidant ou exploitant un commerce en France.

Les porteurs d'obligations amorties résidant en France sont donc invités à faire une demande à l'office des changes, français pour connaître les démarches qu'ils auront à faire pour obtenir le paiement de leurs obligations.

La compagnie a été également avisée officiellement que des accords sont en cours de négociation entre le sequestre canadien et les autorités belges, danoises, hollandaises, norvégiennes et yougoslaves mais tant que ceux-ci ne seront pas conclus, la compagnie n'est pas autorisée à effectuer des paiements de titres amortis aux résidents de ces pays.

Dans tous les cas et avant paiement, on devra se conformer à la réglementation des autorités anglaises et canadiennes ainsi qu'à celles des pays respectifs de la résidence des porteurs, réglementation en vigueur au moment de la présentation des titres.

Fait à Toronto (Canada), le 2 avril 1946.

Sao Paulo Electric Company, Limited:
D. H. CROMAR, secrétaire.

Numéros des obligations antérieurement sorties au tirage mais qui n'ont pas encore été présentées au paiement.

OBLIGATIONS D'UN MONTANT NOMINAL DE £ 100
(Chacun des numéros desdites obligations est précédé de la lettre B.)

61617 03005 08631 10870 12485 15900
16047 02758 07211 09091

OBLIGATIONS D'UN MONTANT NOMINAL DE £ 20
(Chacun des numéros desdites obligations est précédé de la lettre C.)

05214

Barcelona Traction, Light & Power Company, Limited
(Constituée en vertu des lois du Dominion du Canada.)

Projet du compromis, daté du 11 juillet 1945, entre la compagnie et les porteurs de ses obligations 6 1/2 0/0 Consolidated Prior Lien et les porteurs de ses obligations 5 1/2 0/0 First Mortgage (anciennement obligations 5 0/0 First Mortgage remboursables en cinquante ans) autres que celles spécifiquement affectées à la Westminster Bank Limited et détenues par elle en garantie des obligations 6 0/0 remboursables en quarante-cinq ans.

Il avait été annoncé le 21 mars 1946 que la date fixée dans l'article 9 du projet, qui stipulait que celui-ci serait nul s'il n'avait pas été mis en application effective, a été reportée par la compagnie du 31 décembre 1945 au 30 avril 1946, avec l'approbation de la National Trust Company Limited, de Toronto, en vertu respectivement de l'acte de fidéi-commis des obligations Prior Lien et de l'acte de fidéi-commis des obligations First Mortgage.

La compagnie n'a pas encore eu la possibilité de compléter les dispositions financières nécessaires à la mise en exécution du projet et la date précisée dans l'article 9 déjà cité a, en conséquence, été prorogée par la compagnie jusqu'au 31 octobre 1946. Cette prorogation de date a été approuvée par le fidéi-commissaire.

Fait à Toronto, Canada, le 6 mai 1946.

Barcelona Traction,
Light and Power Co., Ltd.,
E.-A. CRAYDON, secrétaire.

DÉCLARATIONS D'ASSOCIATIONS

Prix des insertions des déclarations d'associations : 50 fr. la ligne
(Décret du 20 novembre 1943, article 1^{er}.)

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

(Décret du 16 août 1901.)

11 février 1946. Déclaration à la préfecture des Deux-Sèvres. SOCIÉTÉ ÉDUCATION POPULAIRE D'AIGONNAY. But: instruire et recréer. Siège social: école publique, Aigonnay.

16 février 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Vendôme. AMICALE DES ANCIENS MARINS DU VENDÔMOIS. But: renforcer les liens d'amitié et de camaraderie qui unissent tous les marins. Siège social: M. Laporte, 40, rue du 20^e-Chasseurs, à Vendôme.

23 février 1946. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. AMICALE DES PRISONNIERS ET DÉPORTÉS DE FORD (SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE). But: conserver les liens d'amitié entre anciens prisonniers et déportés de Ford S. A. F., défendre leurs intérêts, pratiquer l'entraide sous toutes ses formes. Siège social: rue Pierre-Timbaud, Poissy.

23 février 1946. Déclaration à la préfecture de police. AMICALE DES ANCIENS COMBATTANTS DE LA 2^e COMPAGNIE D'ÉLECTRO-MÉCANICIENS 1939-1940. But: regrouper les anciens combattants de la 2^e compagnie d'électro-mécaniciens, honorer ses morts, venir en aide à ceux des anciens combattants qui en auraient besoin, et aux veuves et orphelins de la compagnie. Siège social: chez M. Baudet (Charles), ingénieur, 8 bis, rue Falguière, Paris.

12 mars 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Dreux. AMICALE D'ENTRAIDE DE CHÉRISY. But: loisirs de la jeunesse, secours aux malades, aux vieillards. Siège social: place de l'Église, Chérisy.

15 mars 1946. Déclaration à la sous-préfecture d'Avènes. ASSOCIATION DES ANCIENS ÉLÈVES DE L'ÉCOLE D'APPRENTISSAGE DE LOUVROIL. But: regrouper, suivre, aider dans toute la mesure des moyens les anciens et prendre toutes initiatives pour la prospérité de l'école. Siège social: 16, rue Bertrand, Louvroil.

27 mars 1946. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION POPULAIRE DES JEUNES MÈRES POUR LE DROIT À LA VIE. But: défense et représentation des jeunes mères abandonnées, mariées ou non. Siège social: 15, rue des Récollets, Paris.

28 mars 1946. Déclaration à la préfecture de Maine-et-Loire. ASSOCIATION DES FAMILLES DE VAUCHRÉTIEN. But: défense des intérêts des familles. Siège social: mairie de Vauchréty.

30 mars 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. OLYMPIQUE LIGNANAIS. But: formation de sport. Siège social: grand café, Lignan (Hérault).

30 mars 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Bressuire. COMITÉ DE GESTION DES ÉCOLES PRIMAIRES LIBRES NOTRE-DAME ET SAINT-JOSEPH-DE-BRESSUIRE. But: assurer le fonctionnement matériel et le développement des écoles primaires libres Notre-Dame et Saint-Joseph-de-Bressuire. Siège social: Cercle catholique, rue de l'Hôpital, à Bressuire.

31 mars 1946. Déclaration à la préfecture de l'Orne. AMICALE DES ANCIENS ÉLÈVES DES ÉCOLES PUBLIQUES DE COUJERNE. But: cultiver les liens d'amitié entre les anciens élèves des écoles laïques et organiser toutes activités propres à perfectionner la jeunesse dans le cadre local. Siège social: école publique de garçons, Coujorne.

1^{er} avril 1946. Déclaration à la préfecture d'Angers. ASSOCIATION AMICALE LAÏQUE D'ETRICHE. But: soutien des écoles et des œuvres laïques. Siège social: école publique d'Etriche.

1^{er} avril 1946. Déclaration à la préfecture de Seine-et-Oise. ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE DE SAINT-CLOUD, GARCHES ET VAUGRESSON. But: organiser une action profamiliale dans le sens d'une entraide mutuelle. Siège social: 89, rue des Tennerolles, Saint-Cloud.

2 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Pontoise. AMICALE SPORTIVE WESTINGHOUSE. But: pratique de tous les sports. Siège social: salle du Trianon, avenue Liégeard, Sevran.

2 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. ASSOCIATION SPORTIVE COURS COMPLÉMENTAIRE AUCHEL-HUGO. But: sports. Siège social: école Victor-Hugo, Auchel.

2 avril 1946. Déclaration à la préfecture de police. ASSOCIATION DES CENTRES DE FORMATION DE JARDINIÈRES, ÉDUCATRICES DE L'ÂGE PRÉSCOLAIRE. But: améliorer par tous les moyens la formation et le perfectionnement des jardinières d'enfants. Siège social: 21, rue du Cherche-Midi, Paris.

4 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Béziers. Modification apportée au titre de l'association Béziers ouvriers employés club, qui prend désormais le nom de BOULE OLYMPIQUE BÉZIÉROISE. But: développement du sport des boules. Siège social: café des Commerçants, rue d'Alsace, Béziers.

4 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Lespatrie. ASSOCIATION DES SINISTRÉS DE LA COMMUNE DE VENDAYS. But: défendre et renseigner les adhérents au regard des lois en vigueur sur la reconstruction. Siège social: mairie de Vendays.

5 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Beaune. L'AMICALE DES MAQUISARDS RÉFRACTAIRES ET RÉSISTANTS DU CANTON DE NUITS. But: resserrer les liens de camaraderie et de solidarité; aide et assistance matérielle et morale entre les membres de l'amicale et à leurs proches. Siège social: mairie de Nuits-Saint-Georges.

5 avril 1946. Déclaration à la préfecture de la Drôme. CERCLE DE L'UNION DE LA JEUNESSE RÉPUBLICAINE DE FRANCE A SAINT-DONAT-SUR-L'HERBASSE. But: grouper les jeunes et les éduquer dans l'esprit républicain. Siège social: avenue Chabert, Saint-Donat.

5 avril 1946. Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône. LA CIBLE DAMPIERROISE. But: tir, gymnastique et préparation militaire. Siège social: chez le président, à Dampierre-sur-salon.

5 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Belley. SOCIÉTÉ DE CHASSE DES GABOUREAUX. But: favoriser le repeuplement du gibier, la répression du braconnage, la destruction des animaux nuisibles. Siège social: chez M. Legend, Loyettes, hameau des Gaboureux.

5 avril 1946. Déclaration à la préfecture du Finistère. UNION SPORTIVE RÉDÉNOISE. But: la pratique des sports en général (football, basket, marche, tir, athlétisme, etc.). Siège social: école publique des garçons de Rédéné.

6 avril 1946. Déclaration à la préfecture du Rhône. SPORTING CLUB S. T. E. L. A. (SERVICE TRACTION ÉLECTRIQUE LÉGÈRE PAR ACCUMULATEURS). But: pratique de l'éducation physique, formation pré-militaire, sports. Siège social: 15 à 19, rue Jean-Bourgey, Villeurbanne.

8 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Nontron. LES ENFANTS DE LA BELLE. But: distraire et retenir la jeunesse agricole, société artistique et sportive. Siège social: mairie de Vieux-Mareuil.

8 avril 1946. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. JEUNESSE SPORTIVE DAMPMARTOISE. But: éducation physique, sports, gymnastique. Siège social: rue Gambetta, Dampmart (Seine-et-Marne).